

**VILLE D'ARBOIS****DEPARTEMENT DU JURA**

DEL 26.06.04-08

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS****du CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 04 JUIN 2026**

Nb de membres du Conseil municipal : 23	<p><b><u>PRÉSENTS</u></b> : Mme DEPIERRE Valérie, Maire, M. JAILLET Marc, Mme BUGADA Catherine, M. LANQUETIN Jean-Philippe, Mme BRIOT-GAIDIOZ Cécile, M. BEN LAHBIB Abdelkarim, Mme REGALDI Sylvie, adjoints ;</p> <p>Mme CHATEAU Christine, M. ROBERGET Philippe, Mmes JEANDENANS Jennifer, LAMY Alice, M. PRUDENT Adrien, Mme BOUDRY Jeanne, MM. MILLE Pierre, LEMESRE Matthieu, Mme DUBOZ Catherine, M. COURT Jean-Louis, Mme SOLNON Marie-Pierre ; MM. VUILLET Olivier, BRUNIAUX Philippe, Mme CALONNE Evelyne, conseillers municipaux.</p> <p><b><u>ABSENT AYANT DONNÉ POUVOIR</u></b> :</p> <p>M. TAUBATY Christian a donné pouvoir à Mme REGALDI Sylvie, Mme HALLE Cathy a donné pouvoir à Mm BUGADA Catherine</p> <p><b><u>SECRETAIRE DE SEANCE</u></b> : Mme CHATEAU Christine</p>
Nb de conseillers en exercice : 23	
Nb de conseillers présents participants au vote : 21	
Nb de procuration : 2	
Convocation du : 30 / 05 / 2026	

**DÉLIBÉRATION N° 08 :****Modification du règlement d'intervention des aides communales à habitat**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération DEL 23.11.06 – 01 du 6 novembre 2026 adoptant le règlement d'intervention des aides habitat

Vu les délibérations DEL 24.07.01-05 du 1<sup>er</sup> juillet 2024, DEL 24.12.19- 03 du 19 décembre 2024 et DEL26.02.23-41 du 23 février 2026 modifiant le règlement d'intervention

VU l'avis de la commission 'Urbanisme et habitat » du 19 mai 2026 proposant de nouvelles modifications

VU les échanges en séance du conseil municipal du 04 juin 2026

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide,**

- **DE VALIDER** les modifications suivantes au règlement d'intervention des aides complémentaires communales en matière d'habitat comme suit :

.../...

- Concernant l'aide pour la pose d'ascenseurs :
  - ✓ Extension des bénéficiaires aux syndicats de copropriété
  - ✓ Extension des bénéficiaires / projets éligibles : demande pour la pose d'un ascenseur qui ne desservirait qu'un logement lorsque dans le foyer il y a une personne en situation de handicap, y compris si ce logement est une construction neuve dans n'importe quel endroit de la commune.
- Concernant les aides pour lutter contre la vacance :
  - ✓ Les attestations de vacance émises par les agences immobilières, pour être valables, doivent être argumentées et justifiées par des documents probants.
- Concernant toutes les aides, ajout des points suivants :
  - ✓ Les dossiers déposés doivent être complets dans un délai de 2 mois après la commission d'examen de l'aide (celles intervenant à compter du 4 juin) ou 2 mois à compter du courrier informant les dossiers en cours pour les commissions antérieures pour compléter le dossier de demande de subvention. A défaut, la demande sera réputée rejetée.
  - ✓ Deux devis devront être produits pour chaque dépense
- **AUTORISER** Mme la Maire à modifier le règlement d'intervention selon ces modifications avant communication à des tiers.
- **DIRE** que les autres dispositions du règlement d'intervention restent inchangées

Résultat du vote : Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

La Maire,



Valérie DEPIERRE

La Secrétaire de Séance,



Christine CHATEAU